

Préparation de la réunion de travail du CPC consacrée au Jardin des Halles (29/06/06)

Ce texte reprend les propositions tirées de l'Etape 8 d'Accomplir (janvier 2006) qui sont concernées par cette réunion de travail, avec des commentaires établis d'après les documents préparatoires à la réunion qui nous ont été adressés.

- Le précédent projet urbain concernant les Halles, il y a trente ans, s'est caractérisé par une volonté délibérée de non information et de non concertation avec la population et notamment avec les habitants du quartier, ce qui a obligé ces derniers à entrer en conflit avec les différents responsables du projet. L'une des conséquences a été que la réalisation de l'opération présente des défauts évidents ou des solutions médiocres. Nous demandons
 - **La mise en application, tout au long du projet jusqu'à son achèvement, du dispositif de concertation qui a fait l'objet d'une charte entre les associations, les conseils de quartier et la Mairie en 2005, et notamment la communication aux acteurs de la concertation d'une information la plus transparente et la plus complète possible, dans les délais qui leur permettent de préparer suffisamment les réunions de travail (1)**
 - ⊗ Une information totalement transparente devrait intégrer les argumentaires sur lesquels reposent les options prises par la Ville ; ce n'est pas le cas. Les documents sont purement descriptifs, et même de ce point de vue sont incomplets. Ils n'offrent pas de prise à des contre-argumentaires, et donc à la concertation. Nous avons été obligés d'aller chercher certains éléments d'information dans les articles de presse, qui donnent plus d'éléments que les documents proposés à la concertation : un comble ! De plus, certaines études qui avaient été promises n'ont pas été réalisées ou en tout cas ne nous ont pas été communiquées, en particulier une étude sur le patrimoine présent dans le jardin des Halles, et une étude sur les usages à mener par un organisme spécialisé et indépendant auprès des enfants (toutes deux promises par Y. Contassot lors de la réunion organisée par Accomplir et Un petit monde le 08/10/05)
- Le jardin des Halles comprend actuellement plusieurs squares et des pelouses réservées aux enfants de différents âges ; il ne contient en revanche que très peu d'équipements de plein air convenant aux 12-16 ans. Nous demandons :
 - **le maintien du Jardin d'aventure Lalanne ou la reconstitution dans le Jardin des Halles d'un espace du même type "jardin d'aventure", d'une surface identique, paysagé, fermé et animé (2)**
 - ⊗ Aucune explication n'est fournie sur la suppression arbitraire du jardin Lalanne, à part l'argument étonnant invoqué par Y. Contassot dans *Le Parisien* (17/06) : « sécuriser ce secteur très fréquenté des trafiquants en tout genre » ! Apparemment rien n'est prévu pour remplacer cette exceptionnelle aire de jeu. Dans une interview au *Paris Obs* (15/06), Y. Contassot déclare « Nous allons nous efforcer de trouver un ou plusieurs lieux magiques qui répondent aux attentes des enfants et de leurs parents ». Avec le Jardin d'aventure, les Halles disposent déjà

un tel lieu : est-ce du « *fétichisme* » (Y. Contassot, dans *Le Parisien*) que de ne pas vouloir lâcher la proie pour l'ombre ?

Conformément à l'engagement de la Ville qui figure dans la Charte de la concertation des Halles (« *Le Comité permanent de concertation disposera, par le biais de la Direction de l'urbanisme, de moyens qui couvriront ses frais de fonctionnement et le financement d'éventuelles études de variantes ponctuelles* »), nous souhaitons pouvoir faire étudier une hypothèse alternative de maintien du Jardin Lalanne avec une meilleure intégration à son environnement, le déplacement de son entrée de façon à le rendre plus accessible et plus lisible, la rénovation de certaines parties pour le rajeunir et le rendre encore plus attractif, l'adaptation de ses horaires et de son fonctionnement pour l'ouvrir au public le plus large possible.

- **la reconstitution de deux squares d'enfants, l'un destiné aux 0-3 ans, l'autre aux 4-6 ans**, avec les mêmes qualités qu'actuellement : en cuvette pour qu'ils soient abrités du vent ; ombragés ; comprenant des espaces « artificiels » (jeux) mais aussi naturels (pelouses) (3)

??? Des « aires de jeu traditionnelles » sont prévues sur le mail de la partie sud ; sont-elles convenablement clôturées pour des enfants de cet âge ?

☺ Rien n'indique que des pelouses soient réservées aux enfants (alors qu'ils disposent actuellement de deux pelouses importantes, au centre du jardin et du côté du square du petit train).

- **le maintien des tables de ping-pong et des tables d'échec** (4)

☺ Prévu

- **la création d'un équipement destiné aux 12-16 ans**, à définir en concertation avec les intéressés (5)

??? Rien de concret à ce sujet sauf des affirmations abstraites du type « *L'accueil des enfants et adolescents constitue une composante majeure du projet* ». La possibilité de créer un équipement pour les rollers a-t-elle été étudiée ?

- Les boulistes contribuent grandement à l'animation et la convivialité du jardin ; nous demandons

- **que les boulistes puissent continuer à jouer sous les arbres du jardin des Halles** (6)

??? Rien à ce sujet dans les documents fournis. L'article du *Parisien* laisse entendre que des « salons » permettant de « jouer à la pétanque » sont prévus sur le mail. De quelle taille par rapport à l'espace occupé actuellement par les boulistes ?

- le Jardin des Halles, malgré ses imperfections actuelles, est un havre de paix extrêmement apprécié par les riverains et les autres usagers ; susciter une trop grande fréquentation par l'organisation de grandes manifestations risquerait par ailleurs de minéraliser ses pelouses ; nous demandons

- **que sa vocation de lieu de repos et sa végétalisation soient préservée et que toute tentation de faire de cet espace un lieu de grands spectacles à ciel ouvert soit fermement écartée** (7)

☺ Les trop grandes dimensions du cours central ont été réduites, mais plusieurs éléments du texte préparatoire indiquent que ce jardin est conçu comme un lieu événementiel plutôt que comme un lieu dédié au repos. Quel sera l'usage du « jardin de musique », ou du kiosque évoqué par l'article du *Parisien* ?

- le Jardin des Halles joue cependant le rôle de « place des fêtes » pour les riverains qui ne disposent à l'heure actuelle d'aucune salle des fêtes ; nous demandons
 - **que le jardin puisse continuer à accueillir des fêtes de quartier (Jardin extraordinaire, vide-greniers, séances de chansons Bachiques Bouzouks, course des 10 km de Paris Centre...) ou de petites animations non bruyantes, ce qui nécessite des espaces à la fois ouverts et ombragés (8)**
 ??? Le jardin de musique pourrait-il être conçu de façon à remplir cette fonction de « place des fêtes » pour ces animations ?

- Le Jardin des Halles constitue l'un des rares espaces de gratuité dans ce quartier presque totalement dédié à la commercialité ; nous demandons
 - **que cette vocation de gratuité soit préservée et en particulier, compte tenu de l'abondance des terrasses dans le quartier et de leur proximité par rapport au jardin, qu'aucune terrasse ne soit concédée sur la surface même du jardin (9)**
 - ⊗ Des terrasses de café viennent empiéter sur le jardin côté futur bâtiment ; le jardin n'étant plus sanctuarisé, d'autres demandes de privatisation commerciale du côté Berger ou Coquillière sont à prévoir.

- Le Jardin des Halles offre deux types de circulation : des circulations de transit (nord-sud et est-ouest) et des circulations de promenade ; nous demandons
 - **la suppression des trémies Coquillière et Berger pour élargir la surface du jardin, faciliter son accès et rendre les circulations piétonnes plus confortables (10)**
 - ☺ Prévu
 - **la création d'un cheminement nord-sud confortable entre la rue du Pont-Neuf et la rue Montorgueil (11)**
 - ☺ Prévu
 - **que les tracés géométriques soient réservés aux voies de transit : pour la promenade, on aimerait un caractère plus sinueux, de la rondeur et de la douceur (12)**
 - ⊗ Rien de prévu à part les deux axes à angle droit nord-sud et est-ouest ; les *desire lines* du premier projet sont réduites à une petite diagonale dont on ne voit guère l'utilité. Ceux qui souhaiteront traverser le jardin seront-ils obligés de se contenter des deux grands axes ? Qu'est devenu le concept de « *carrefour arboré* » qui avait été évoqué lors du débat à la Bourse de commerce ? En dehors de ces voies de transit, les flâneurs et les promeneurs seront-ils réduits à fouler les pelouses au risque de les dégrader rapidement ? Pourquoi des voies de promenade ne sont-elles pas prévues ?

- Dans le jardin, l'eau apporte à la fois fraîcheur, apaisement et animation ; nous demandons
 - **que la présence de l'eau reste importante, à la fois sous forme de fontaines décoratives et de fontaines à boire (13)**
 - ⊗ La présence des fontaines décoratives est restreinte à la partie actuellement occupée par le Jardin Lalanne : le reste du jardin est « sec ». Les fontaines à boire ne sont pas indiquées.

- Les arbres sont nombreux dans le jardin et ont atteint une taille qui n'est pas négligeable ; nous demandons

- **que le maximum d'arbres soient conservés (14)**
 - ☺ **Semble acquis...**
 - ☹ **...sauf pour les arbres du Jardin Lalanne, qui comptent pourtant parmi les plus beaux du Jardin.**

- La place René Cassin est une des grandes réussites du quartier : l'amphithéâtre est un lieu d'exposition mutuelle, de convivialité et de pacification ; la « Grosse tête » est particulièrement appréciée des enfants, qui l'ont tous escaladée de multiples fois, et elle est quasiment devenue l'un des symboles du quartier, d'autant qu'elle est située au pied de l'un des monuments les plus remarquables du secteur, l'église Saint-Eustache ; elle est également très appréciée des touristes ; nous demandons
 - **soit le maintien de la Place René Cassin, soit la reconstitution d'un espace offrant les mêmes fonctions**, et notamment, comme le préconise le sociologue Hervé Thomas, « une certaine exposition mutuelle des différents usagers les uns aux autres, qui est nécessaire à l'épanouissement d'une sociabilité urbaine » (15)
 - ??? Rien de tel apparemment. Le jardin de musique pourrait-il être conçu de façon à remplir cette fonction ?
 - **le maintien de la Grosse Tête dans un espace très accessible et visible à proximité de l'église Saint-Eustache (16)**
 - ☺ La Grosse Tête est conservée et, bien qu'éloignée de l'église, est mise en valeur à l'angle de deux allées.

- Il a été question de créer aux Halles « un jardin de sculptures » ; nous avons pour le moment deux types d'expérience à ce sujet : la Grosse Tête, qui a du sens, qui totalement appropriée par les riverains et également très appréciée par les touristes ; d'autres sculptures qui sont « plaquées » sur le site et laissent la plupart des gens indifférents ; nous demandons
 - **que les sculptures qui seront éventuellement implantées ne soient pas seulement « décoratives » mais contribuent à la valeur symbolique du lieu et la renforcent, comme la Grosse Tête, ou encore aient une dimension ludique ou « déambulatoire » comme les colonnes de Buren (17)**
 - ??? Rien de précis dans les documents fournis. Dans l'interview de *Paris Obs*, Jean-Pierre Caffet déclare toutefois que « *Les espaces publics, avec en particulier les places qui vont naître par la fermeture de certaines trémies, seront aussi des lieux autour desquels des créations artistiques seront possibles* ».

- Certaines des portes du Forum sont surdimensionnées, occupent un espace trop important dans le jardin et ne sont cependant pas toutes faciles à repérer ; nous demandons
 - **que les Portes du Forum soient redimensionnées et que leur visibilité soit renforcée (20)**
 - ??? Peu précis dans les documents fournis.

- Les pigeons sont extrêmement nombreux aux Halles et provoquent des nuisances dans tout le quartier ; nous demandons
 - **que dans la conception des nouveaux bâtiments et aménagements on évite tout nichoir à pigeon et tout perchoir** qui rendrait impraticables les espaces situés au-dessous (21)

??? Est-ce prévu dans le cahier des charges, en particulier à propos des auvents censés surplomber les terrasses ?

- Avec 300.000 personnes sortant du RER chaque jour, l'offre de toilettes publiques dans le quartier est largement insuffisante, et de plus ces toilettes sont mal fléchées et donc introuvables ; les MacDo du quartier ont instauré l'accès aux toilettes sur présentation du ticket de caisse afin d'évincer les sans-abris qui cherchaient à les utiliser ; les petites rues servent de toilettes à ciel ouvert, et tout le quartier est d'une odeur infecte dès que les chaleurs arrivent ; le quartier des Halles, souvent le premier que découvrent les touristes et les visiteurs, donne ainsi une image déplorable de l'hygiène française et parisienne ; nous demandons

- **la création de plusieurs blocs sanitaires comprenant chacun une dizaine de toilettes gratuites, modernes et régulièrement nettoyées comme sur les autoroutes, avec un coin permettant de changer les bébés** (la ville de Strasbourg a ouvert récemment des toilettes gratuites très modernes et très confortables ; cette proposition n'est donc pas inenvisageable) (34)

??? Rien de précis sur les sanitaires.

- Le passage entre la rue Rambuteau (vers le Sébastopol) et la rue Montorgueil est rendu difficile pour les poussettes et caddies par des escaliers successifs (« bosse Montorgueil »), ce qui oblige à faire un grand détour ; nous demandons

- **le réaménagement du cheminement entre la rue Rambuteau (vers le Sébastopol) et la rue Montorgueil, pour qu'il soit plus fonctionnel** (40)

??? Sur le plan proposé, les aménagements actuels de cette bosse Montorgueil (plates-bandes fleuries et escaliers) disparaissent ; par quoi sont-ils remplacés ? que devient le dénivellement du terrain à cet endroit ?

- actuellement, pour se rendre dans la salle d'échange du RER, les personnes à mobilité réduite doivent emprunter le monte-charge situé près du Flunch ! Nous demandons

- **la création d'accès directs entre la salle d'échange et la surface pour les personnes à mobilité réduite (ascenseurs)** (61)

??? Que devient l'ascenseur actuellement situé au milieu de l'allée Saint-John Perse, qui dessert la place Carrée, la salle d'échange RER, la fourrière, etc. ?